



COMPTES COMBINÉS 2020

des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est est formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle suivantes :

- **GAMEST**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances"**
8 avenue Louis Jourdan – BP 158
01004 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR**
5 rue Etroite
68000 COLMAR
- **GIE GIGAM**
6 boulevard de l'Europe - BP 3169
68063 MULHOUSE CEDEX
- **LA BRESSE Courtage**
BP 158
01000 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE**
39 rue du Jourdil
74960 CRAN GEVRIER
- **SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DE BOURGOGNE**
32 rue de la Préfecture
21000 DIJON
- **ESTASSUR COURTAGES**
16 rue Stanislas
68000 COLMAR
- **LA BRESSANE**
94 Grande Rue
01380 BAGE-LE-CHATEL

- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE**
3 Passage de l'Hôtel de Ville
68100 MULHOUSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN**
78 Faubourg des Vosges
68804 THANN CEDEX
- **SMAB Courtage**
32 Rue de la Préfecture
21000 DIJON
- **SARL GMA (Gilles Moreau Assurances)**
8 Rue de Lyon
01800 MEXIMIEUX



RAPPORT DE GESTION

du GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST

formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union de Réassurance

Une activité soutenue

Dans l'ensemble, les Mutuelles de l'Union ont fait preuve d'un dynamisme commercial reposant principalement sur le développement des Partenariats avec des Courtiers Grossistes. Les résultats techniques ont été nettement supérieurs en 2020 par rapport à 2019.

- **La Mutuelle Alsace Lorraine Jura** a continué sa politique de diversification et a enregistré une belle progression de 10.65 % de son encaissement qui s'établit à **23 060 K€** au 31/12/2020. Cette évolution positive est principalement portée par les branches Pertes pécuniaires et le produit « revente hypothécaire » en particulier ainsi que les partenariats Auto Malussés AMI3F et Protection Juridique Partenariat Pilliot.
- **La Mutuelle de l'Est – La Bresse Assurances** voit son encaissement évoluer considérablement (+59.6% par rapport à 2019 et s'établit à **26 184 k€** au 31/12/2020. L'évolution est exclusivement due aux partenariats initiés avant 2020 et notamment Eurodommage (Auto Malussés) et Amy Mam's (Risque industriel et Grandes demeures) ainsi que l'arrivée de 2 nouveaux partenariats sur le risque Automobile (1.4 M€ d'encaissement en 2020).
- **La Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar** voit son encaissement diminuer de 2.44% et s'établit au 31/12/2020 à hauteur de 2 606 k€.
- **La Mutuelle d'Assurance Solidaire**, continue ses efforts de souscription, son encaissement s'élève à **1 237 K€** en progression de 13.88%.
- **La Mutuelle de Bourgogne** voit son portefeuille se stabiliser % à **9 611 K€** (+1.39% par rapport à 2019). Sur 2020, l'encaissement des partenariats a quelque peu diminué du fait notamment de l'arrêt progressif de 2 d'entre eux (-3.49%), sur le portefeuille de base la progression est importante (+16.23%).
- **La Bressane**, présente un encaissement de **3 706 K€** en progression de 8.89 %, permis notamment grâce à la reconquête de son ancien Sociétariat qui n'avait pas, au départ, suivi le changement de la Bressane, et l'ouverture de codes Courtage.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse**, présente un encaissement de **3 469 K€** en diminution de 1.07%.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, présente un encaissement de **2 041 K€** en progression de 1.46%.

Les autres Produits d'exploitation sont constitués des ressources générées par les autres activités annexes des structures du Groupe. Ils s'élèvent à **1 311 K€** et sont stables par rapport à 2019 malgré l'intégration d'une nouvelle société de courtage GMA Assurances détenue à 100% par la Mutuelle de l'Est depuis début 2020.

Une sinistralité épargnée

Les Mutuelles du GAMEST restent particulièrement exposées aux Risques Dommages et Automobile, ce qui rend leurs résultats fragiles et nécessite une grande vigilance technique de leur part.

La sinistralité s'est améliorée de 16.8 points par rapport à 2019. L'année a pour partie bénéficié du contexte sanitaire et a également et surtout été relativement épargnée par les sinistres individuels d'intensité et les événements climatiques.

Sur le Plan Financier, l'année peut être qualifiée de satisfaisante, compte tenu du contexte des marchés financiers européens et internationaux, avec un produit net rendu de **1 077 K€**.

Des résultats en amélioration, mais volatiles

Ces résultats obtenus depuis quatre années ont renforcé, au-delà de sa solidité financière, la capacité d'actions de l'Union. Le GAMEST et des Mutuelles adhérentes sont ainsi armées pour continuer à adapter leur modèle aux nouvelles contraintes et enjeux. L'Union va ainsi poursuivre sa transformation afin d'être toujours plus solide et performante : des plans d'actions visent ainsi à améliorer sa compétitivité, assurer son développement et rechercher continuellement la satisfaction de ses sociétaires.

Cette volonté s'est traduite dès septembre 2018 avec le lancement du projet «GAMEST Excellence». Ce programme de transformation a pour objectif d'atteindre d'ici, quelques années, les meilleurs standards du marché en terme de qualité client. Une revue en profondeur de nos modèles d'organisation a abouti au lancement de premiers chantiers structurants visant l'atteinte de critères élevés de performance et de qualité : déploiement d'un Service de Protection Juridique dédié aux Professionnels, lancement de la digitalisation des sinistres dommages aux biens, mise en place d'une GED plus dynamique, mise en place d'un Service « Audit interne » des partenaires...

La démarche sera progressivement étendue à l'ensemble des métiers de l'Union.

Les charges de fonctionnement et de développement des structures de l'Union atteignent **22 139 K€**, en nette augmentation par rapport à 2019 mais en taux elles ne représentent que 30.23% soit une amélioration du ratio de 1.87 points (32.10% en 2019). La maîtrise de nos charges continue de faire l'objet de toutes les attentions, afin d'en diminuer l'impact, notamment via la mutualisation des moyens et des services mis à la disposition des différentes structures.

En 2020, nous pouvons également noter que les assureurs se sont également mobilisés pour protéger les personnes et les entreprises les plus impactées par le virus Covid-19. A ce titre, la FFA a contribué à hauteur de 200 M€ au Fonds de solidarité en mars 2020, opération réitérée courant mai pour le même montant.

Le GAMEST, membre de la FFA, a ainsi apporter son soutien et une charge exceptionnelle de 140 k€ a été comptabilisée.

Le **Ratio Combiné** net 2020 s'établit à **85.96 %** en amélioration de plus de 20 points par rapport en 2019.

Le résultat bénéficiaire net combiné part Groupe s'établit en 2020 à **4 832 K€** (-672 K€ en 2019) quasi équivalent à celui de 2018, démontrant ainsi le caractère atypique de 2019.

Ces résultats ont ainsi permis le renforcement de 1.5 % des fonds propres du GAMEST, qui atteignent, aujourd'hui, un montant de **30 197 K€**. Les fonds propres combinés s'améliorent également de plus de 9.8 % pour atteindre **53 702 k€** au 31.12.2020.

Evènements post-clôture

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

En conclusion, 2020 fut une nouvelle année vouée à la poursuite de la construction d'une meilleure organisation, telle que définie dans notre Stratégie.

Malgré un Exercice impacté par un contexte sanitaire sans précédent, le développement du Chiffre d'Affaires s'est poursuivi entraînant des résultats enregistrés très encourageants. Néanmoins, les efforts et les investissements devront être poursuivis en 2021 afin de passer un cap supplémentaire dans la mise en place d'une organisation plus efficiente, permettant d'assurer une professionnalisation et une solidité financière accrue au service de nos Cédantes et de leurs sociétaires. C'est tout le sens du projet GAMEST EXCELLENCE initié depuis septembre 2018.

2021 sera également marquée par l'adhésion d'une nouvelle mutuelle à effet du 1^{er} janvier Affinéo'Assur dont le portefeuille et les valeurs mutualistes sont en parfaite adéquation avec ceux de notre Union.

Eric PICARD
Directeur Général



Benoît STURNY
Président du Conseil d'Administration



COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DECEMBRE 2020

Chiffres en K€

COMPTE DE RESULTAT	Activité Assurance non vie	Activité Assurance vie	Autres activités	Total 2020	RAPPEL 2019
Primes émises	72 489			72 489	61 164
Variations des primes non acquises	749			749	-1 881
Primes acquises	73 238			73 238	59 283
Chiffre d'affaires ou Produits des autres activités			809	809	1 022
Autres Produits d'Exploitation	1 311			1 311	1 305
Produits financiers nets de charges	1 069		7	1 077	956
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	75 618		817	76 434	62 565
Charges des prestations d'assurance	-38 598			-38 598	-57 430
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-11 564			-11 564	11 809
Charges des autres activités			-1 617	-1 617	-1 511
Charges de gestion	-18 145			-18 145	-15 563
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-68 307		-1 617	-69 924	-62 695
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	7 310		- 800	6 510	-129
Autres produits nets				0	9
Résultat exceptionnel				-153	9
Variation des impôts différés				13	74
Impôt sur les résultats				-1 193	-590
RESULTAT NET				4 955	-628
Dotation amortissement fonds de commerce				-194	-18
Provision pour dépréciation fonds de commerce				-222	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES				4 761	-646
Intérêts minoritaires				- 71	26
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)				4 832	-672



BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF
Chiffres en K€

	2020	RAPPEL 2019
- ACTIFS INCORPORELS	1 084	902
- PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	90 711	87 151
- Terrains et constructions	6 303	6 480
- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
- Autres placements.....	84 407	80 671
- PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	65 213	65 101
- CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	8 810	7 136
- AUTRES CREANCES	755	2 128
- AUTRES ACTIFS	13 740	6 527
- Autres immobilisations financières.....	6	6
- Immobilisations corporelles	990	1 028
- Autres (banque – trésorerie)	12 744	5 493
- COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	1 151	1 105
- Frais d'acquisition reportés.....	991	915
- Autres.....	160	189
TOTAL DE L'ACTIF	181 464	170 049

PASSIF

Chiffres en K€

	2020	RAPPEL 2019
- CAPITAUX PROPRES	53 702	48 910
- Capital social ou fonds équivalents.....	22 846	22 707
- Primes		
- Réserves et résultat combinés.....	30 857	26 203
- Autres		
- INTERETS MINORITAIRES	-64	7
- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	104 254	103 116
- Provisions techniques vie		
- Provisions techniques non vie.....	104 254	103 116
- PROVISIONS TECHNIQUES EN UC		
- PROVISIONS REGLEMENTEES AUTRES QUE TECHNIQUES		-
- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	401	376
- DEPOTS RECUS DES REASSUREURS	1 870	23
- DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	9 444	6 122
- AUTRES DETTES	11 474	11 154
- COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	385	341
- DIFFERENCES DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	181 464	170 049

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements reçus :

Valeur reçue en nantissement des réassureurs :

63 251 K€

- Engagements donnés :

Valeur donnée sous forme de prêts de titres :

6 219 K€



ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2020

I. POINT SPECIFIQUE COVID 19

L'actuelle crise sanitaire a fortement impacté l'activité du GAMEST et des sociétés adhérentes et le Plan de Continuité d'Activité a été déclenché le 17 mars 2020.

Ainsi, en application du Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 visant à mettre en place un confinement rigoureux de la Population française, le GAMEST a mis tout en œuvre afin de garantir la sécurité de son Personnel, tout en assurant, dans les meilleures conditions possibles, la continuité de son activité.

L'objectif prioritaire, défini par le GAMEST et les Mutuelles, a été le maintien des activités au travers de la mise en œuvre du télétravail pour l'ensemble des Collaborateurs. Pour se faire les étapes ont été les suivantes :

- Mise en place de VPN pour permettre aux salariés de se connecter aux serveurs de l'Union ;
- Mise à disposition de PC portables lorsque cela était possible, ou de PC fixes professionnels afin de permettre à chaque salarié de se connecter depuis son domicile. De plus, dans certains cas, les salariés ont été autorisés à utiliser leurs PCs personnel pour se connecter ;
- Mise en place d'un dispositif de double authentifications sur les connexions Office 365, afin de renforcer la sécurité de nos systèmes d'informations amoindrie par cette nouvelle organisation du travail ;
- Mise en place d'un renvoi des appels arrivants au Call Center vers les lignes privées des Collaborateurs afin de garantir un canal de communication fiable entre nos sociétaires et les employés de l'Union. Le Call Center de l'Union est ouvert tous les jours hors week-end et jours fériés de 8h à midi pour le service DAB et de 13h à 17h pour le service protection juridique et de 8h à 17h pour les services corporel et assurance de personne.

Concernant l'activité des services sinistres, le GAMEST a conservé sa pleine capacité à gérer les sinistres de ses sociétaires.

Le déclenchement du Plan de Continuité d'Activité a également abouti à la mise en place d'un suivi régulier et fréquent des indicateurs techniques de fonctionnement. A ce titre, les Responsables d'équipes ainsi que la Direction de l'Union, s'assurent de la bonne continuité des activités via le suivi des divers indicateurs de fonctionnement utilisés habituellement dans des conditions normales. Ces indicateurs ou groupes d'indicateurs sont les suivants :

- Le suivi des objectifs de production : Ce groupe d'indicateurs consiste en un tableau recensant les données souscription suivantes (affaires nouvelles en montant, résiliations en montant, valeur portefeuille (hors CP), Complément de prime, part de la branche sur le volume total, commissions versées et ratio S/P sur encaissement) ;
- Le délai de traitement des déclarations : Cet indicateur correspond au temps (en jours) entre la réception de la déclaration sinistre et l'ouverture informatique du dossier sinistre.
- Le délai de gestion des sinistres : Cet indicateur correspond au temps (en jours) entre l'ouverture informatique du dossier sinistre et l'envoi de la réponse au sociétaire.
- L'état du stock de pièces sinistre à traiter : Cet indicateur correspond au volume (en nombre de pièces) de pièces sinistres à traiter.
- Le volume de déclaration sinistre reçues : Cet indicateur correspond au nombre de déclarations sinistre reçues sur une période donnée.

- Le volume d'E-mails entrant reçus : Cet indicateur correspond au nombre d'E-mails entrant reçus sur une période donnée.
- Le volume d'appels téléphoniques entrant reçus : Cet indicateur correspond au nombre d'appels téléphonique entrant reçus sur une période donnée.

Enfin, des réunions de Service et des rapports d'activités sont réalisés de façon hebdomadaire afin de permettre un bon suivi du fonctionnement de l'Union par la Direction générale.

L'épidémie liée à la COVID-19 a également fortement impactée les perspectives de développement du fait d'un ralentissement du fonctionnement de l'Union et des relations commerciales difficiles dans un contexte de confinement.

En outre, il n'est pas insensé de penser que les Confinements généraux, partiels et régionaux, le Télétravail et les Couvre-feux pourraient maintenir un impact positif sur certains ratios techniques comme celui du risque automobile. En effet, moins de déplacements entraîne inévitablement moins de sinistres.

En revanche, le risque de sollicitations de la garantie Perte d'Exploitation suite aux arrêts récurrents ou dans le cadre d'une restriction des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises et aux différents jugements des Tribunaux sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, pourraient avoir des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il en ressort qu'un certain nombre de déclarations a été fait aux Services Sinistres des structures. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Ainsi, de tels dossiers sinistres ont/auraient plusieurs stades suite aux déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Le stade d'un « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- A fait l'objet d'une assignation en retenant une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné.

Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation raisonnable du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/sera officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Nonobstant et à titre subsidiaire en cas de décisions malheureusement défavorables de la Cour d'Appel pour les Mutuelles, le GAMEST n'hésitera pas à faire appel en garantie les réassureurs. En effet, nous considérons qu'ils doivent suivre le sort des Cédantes car la rédaction des Traités laisse également une certaine interprétation dans une telle situation.

Au 31/12/2020, ces sinistres représentent une charge de plus d'1.6 M€.

Enfin le charges de gestion du GAMEST ont été impactées en effet, malgré quelques sur-dépenses liées à la mise en œuvre des mesures sanitaires et de notre participation au fonds de solidarité, le constat général est la significative baisse du niveau de chargement et notamment vis-à-vis du budget. En effet une économie significative (-22%) a été réalisée résultant cependant principalement du décalage des projets dans le temps.

II. FAITS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

- **Gouvernance**
 - o Evolution de la Gouvernance :
 - Poursuite du projet « GAMEST Excellence», un programme de transformation dynamique afin de préparer notre organisation à face aux futurs challenges assurantiels, autour d'une ambition forte : atteindre l'Excellence vis-à-vis des clients, des équipes, des partenaires.

- **Mise en place de Partenariats**
 - o Poursuite de la mise en production de Partenariats sur des niches (Auto connectée)

- **Métier**
 - o Poursuite des travaux sur une nouvelle GED pour gagner en productivité/agilité
 - o Mise en place de la digitalisation pour la gestion des sinistres de masse

- **Conformité**
 - o Travaux de mise en conformité avec les nouvelles réglementations et dispositifs réglementaires
 - Déploiement d'un dispositif de pré contrôle automatique des données informatisées des Courtiers Délégués afin de vérifier les souscriptions et les règlements sinistres.

 - o Monitoring des courtiers :
 - Ouverture des travaux sur le monitoring des courtiers délégués
 - Réalisation d'audit auprès des délégués sinistres

III. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES

1. Référentiel comptable

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis conformément à l'Arrêté du 17 janvier 2001, portant homologation du Règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de Réglementation comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances, modifié par le Règlement n°2015-09 de l'ANC, complété de l'avis C.N.C. n° 00-18 du 20 octobre 2000 relatif à la combinaison, ainsi que des différents avis du Comité d'urgence relatifs à l'application de cet Arrêté. A défaut, s'applique le Règlement n° 99-02 du CRC relatif au Plan Comptable Général.

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis, conformément aux Principes Comptables Généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluation mentionnées en Section III du Règlement énoncé ci-dessus.

2. Méthode de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les Sociétés d'Assurance Mutuelle ; le fonds d'établissement correspond au cumul de ces sociétés.



Les sociétés contrôlées de manière exclusive, sont considérées par la méthode de l'intégration globale.
Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'Assemblée.

IV. INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le Groupe GAMEST présente des Comptes Combinés en application de la Réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital, l'une d'elles doit établir et publier les Comptes Combinés.

Une Convention de combinaison a été signée le 26 avril 2006 entre le GAMEST et la Mutuelle de l'Est "La Bresse Assurances" et sa filiale la Bresse Courtage détenue à 100 %, la Mutuelle Alsace Lorraine et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar.

Le GIE Informatique GIGAM, constitué entre les membres du GAMEST et en association parallèle avec d'autres Sociétés d'Assurance Mutuelle, est intégré dans la combinaison des comptes. La Convention régulière a été signée à cet effet le 15.11.2007.

A compter du 1er janvier 2012, la **Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne** de DIJON a rejoint le Groupe. Elle est intégrée dans la combinaison des comptes.

La fusion avec transfert du portefeuille de Jurassurance et de la Mutuelle Alsace Lorraine a été confirmée par publication au Journal Officiel du 30 novembre 2012. La nouvelle entité se dénomme **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**.

La **SARL ESTASSUR Courtage** rejoint également le Groupe à travers le rachat de parts par la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à effet du 4 décembre 2012.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura détient 59.33% du capital, le 41.67% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

Pour rappel, le résultat de la SARL ESTASSUR n'a pas été repris dans le résultat des Comptes Combinés au 31.12.12.

Depuis le 1er janvier 2015, la **BRESSANE**, la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse** et la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, ont rejoint le GAMEST. Elles sont, de ce fait, intégrées dans la combinaison des comptes.

La **SARL SMAB Courtage** créée en 2018 rejoint la combinaison à travers la participation de la Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne au capital social.

La Société Mutuelle d'Assurance de Bourgogne détient 55% du capital, les 45% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

La **SARL GMA (Gilles Moreau Assurances)** a rejoint le Groupe au travers du rachat de 89.92% des parts par la Mutuelle de l'Est pour arriver à une détention de 100% du Capital.

V. INFORMATIONS SUR LES MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances, et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, par ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1. Immobilisations incorporelles

- Ce poste comprend :
 - le coût des "pas-de-porte »,



- le coût des portefeuilles figurant au Bilan pour leur coût d'achat. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur du portefeuille est inférieure au prix de reprise, une provision est constituée.
La valorisation du fonds Estassur dans les Comptes Combinés a été basée sur des données prévisionnelles tenant compte, à la fois, d'une évolution du Chiffre d'affaires et de la réorganisation de la structure ;
- le coût des logiciels informatiques.
- Le mode de calcul des amortissements des logiciels n'est pas identique dans les comptes du GIGAM ou des mutuelles. En effet :
 - les logiciels et matériels informatiques des Mutuelles sont amortis sur une durée de 3 ans.
 - les logiciels du GIGAM sont amortis sur 5 ans.
 Cette divergence s'explique par la nature des logiciels concernés et leurs durées de vie.
- Le coût d'achat des portefeuilles est comparé à la valeur portefeuille des contrats d'origine encore en vigueur au 31/12/2020, la dépréciation correspondant à l'écart.

Le fonds commercial comprend des écarts résultants de l'intégration des sociétés de courtage à savoir :

- Est Assur : un écart d'évaluation permettant de constater la juste valeur du portefeuille à la date d'entrée dans le Groupe (906 k€) et un écart d'acquisition amorti sur une durée raisonnable de 5 ans (24 k€)
- GMA : une différence de première combinaison a été comptabilisée à hauteur de 276 k€. Ainsi la valeur du fonds de commerce a été portée à 723 k€. Cependant la survalueur dégagée a été dépréciée à hauteur de 222 k€ pour tenir compte de la survalueur acceptée à l'origine portant la valeur nette comptable de ce fonds avant amortissement à 501 k€.

Depuis 2014, les fonds commerciaux sont amortis sur une durée de 5 ans sur la base de leur valeur nette comptable après retraitement des éventuelles provisions.

Au 31/12/2020 la dotation aux amortissements constatée, s'établit à 194 k€ et la valeur des fonds de commerce se répartit comme suit:

	Valeur brute	Provision	Valeur nette avant amortissement	Cumul des amortissements au 31/12/2020	Valeur nette comptable
Cédante	56 737	-	56 737	56 737	- 0
Bresse Courtage	488 388	-	488 388	488 388	0
Est assur	1 329 545	-	1 329 545	1 329 545	- 0
SMAB Courtage	126 000	-	126 000	75 600	50 400
GIE GIGAM	90 000	-	90 000	36 000	54 000
GMA	723 421	- 221 925	501 496	100 299	401 197
Total	2 814 091	- 221 925	2 592 166	2 086 569	505 597

2. Placements immobiliers

Les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC n° 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des Actifs et les Règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des Actifs, sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les nouveaux principes généraux et modalités d'application ont été appliqués en ce qui concerne :

- l'approche par composants qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un Actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble ;

- les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée économique estimée du bien.

Pour l'ensemble des Actifs immobiliers, il a été défini les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durées retenues linéaires
Structure / gros œuvre	50 à 120 ans
Façades / Toitures	30 ou 35 ans
Installations Générales et Techniques	25 ans
Agencements	15 ans

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'Expertises quinquennales. Entre deux expertises quinquennales, des actualisations sont réalisées au 31 décembre de chaque Exercice.

3. Autres Placements

Les Placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition.

- Pour les Titres obligataires non perpétuelles, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. Sur ces titres, une provision pour dépréciation serait constituée, si le débiteur ne serait pas en mesure de respecter ses engagements. En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire.
- Pour les Actions, OPCVM et obligations perpétuelles en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation. Avant 2020, la moins value était provisionnée à 100% dès qu'elle était constatée au 31/12. A compter de 2020, la moins value n'est matérialisée que si elle revête d'un caractère durable à savoir qu'elle représente une perte potentielle de plus de 20% sur une période de 6 mois.

Ce changement de méthode est conforme au code des Assurances

Depuis 2014, les « intérêts courus non échus » comptabilisés ont été reclassés sur les lignes de Placements et viennent ainsi augmenter leur valeur nette comptable ; en contrepartie, ils ne figurent plus sur le poste de régularisation de l'actif.

4. Investissement informatique

L'Union de Réassurance n'est plus détentrice des logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Cette charge est désormais transférée au GIE GIGAM constitué à cet effet en 2007.

Dans le cadre des Conventions passées avec le GIE GIGAM, les logiciels sont mis à la disposition des Sociétés d'Assurance Mutuelle adhérentes, moyennant une redevance annuelle adaptée à la configuration de leurs équipements.

5. Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés, ainsi que les primes acquises et non émises.

6. Autres Actifs

Les « Autres Actifs » se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation. Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du Bilan, pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 10 ans.

7. Comptes de régularisation Actif et Passif

Les postes « Comptes de régularisation Actif et Passif » se composent principalement, des frais d'acquisition reportés, des charges constatées d'avance et régularisations diverses. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de Placements afférentes.

8. Frais d'Acquisition Reportés

Les frais d'acquisition sont reportés de manière identique aux primes.

9. Provisions techniques

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'Actif.

- **Provisions pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date prochaine de l'échéance de cotisation ou à défaut, celle du terme du contrat.

- **Provisions pour sinistre**

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré de recouvrabilité.

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'Article R 331-26 du Code de Assurances, et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes, en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux Dispositions de l'Article A 331-22 du Code de Assurances

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 90.03 M€ au 31.12.2020.

Il est à noter que ces provisions comprennent l'évaluation des sinistres Perte d'exploitation enregistrées dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Cette évaluation n'a été réalisée que sur les sinistres pour lesquels nous avons été assignés, les autres sinistres ayant fait l'objet de notre part d'un refus de garantie.

En outre une provision spécifique pour sinistres tardifs a été enregistrée sur le cas particulier du partenariat « Best Hôtel », sociétariat fortement impacté même si la fermeture administrative ne vise aujourd'hui que la partie restauration.

Au 31/12/2020, la charge liée aux garanties Perte d'Exploitation relatives aux fermetures administratives représente 1.6 M€.

- **Autres provisions techniques**

- ◆ *Provisions pour risques en cours*

Le calcul est effectué par méthodes statistiques et ce, globalement pour chaque catégorie d'assurance. Elle représente les pertes futures, c'est-à-dire, la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs.

L'assiette de primes, servant de base au calcul, est complétée depuis 2015 des primes afférentes aux contrats à échéance 1^{er} janvier et 1^{er} février de l'année à venir.

- ◆ *Provisions d'égalisation*

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.

La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2020 à 1 400 000 €. Une dotation de 500 000 € a été opérée sur 2020 compte tenu de la faible sinistralité sur ce type de risque sur l'année.

- ◆ *Provision pour risques croissants*

La provision pour risques croissants est destinée à couvrir les risques de maladie et d'invalidité et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

A ce titre, une provision pour risques croissants est constituée à hauteur de 631 K€.

- ◆ *Provisions pour Risques d'Exigibilité*

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des Actifs mentionnés à l'Article R 343-10, la Provision pour Risques d'Exigibilité (P.R.E.) est calculée selon les dispositions de l'Article R 332-5-1, modifié par l'Article 211 du décret 2003-1236 du 22 décembre 2003.

Cette provision inscrite dans les Comptes Sociaux est, le cas échéant, éliminée dans les Comptes Combinés.

10. Provisions pour Risques et Charges

Elles sont déterminées par chaque Mutuelle combinée. Ces provisions sont destinées à faire face à certains risques et charges précisés quant à leur objet, et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les Provisions pour Risques et Charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les provisions pour indemnités de fin de carrière et autres provisions pour risques et charges.

En matière d'indemnité de fin de carrière, l'ensemble des engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en activité, est couvert soit par la souscription de contrats collectifs d'assurance, soit par une provision correspondant à la charge non couverte, conformément à la méthode dite préférentielle.

Seul le GIE GIGAM qui du fait de la reprise par transfert de salariés travaillant auparavant chez un prestataire, présente aujourd'hui un engagement non comptabilisé et couvert partiellement par un contrat collectif. De ce

fait, la provision a été complétée dans les Comptes Combinés afin d'intégrer l'ensemble des engagements du Groupe. Cette provision complémentaire a été évaluée à **84 k€**.

Au 31.12.2020, la provision cumulée pour indemnité de fin de carrière comptabilisée par l'ensemble des mutuelles s'établit à **253 k€**.

11. Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît, dès lors, que la valeur comptable d'un Actif ou d'un Passif est différente de sa valeur fiscale.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situations nettes fiscales actives, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Depuis 2019, il a été décidé d'activer une partie de la fiscalité différée, à savoir : celle résultant de différences temporaires, et représentant au 31.12.2020, 363 k€ contre 350 k€ en 2019.

Par prudence, la fiscalité différée émanant de reports de déficits, n'a quant à elle pas été activée, elle s'établit au 31.12.2020 à 646 K€.

12. Autres activités

Les autres activités représentent l'activité courtage du Groupe et l'activité informatique du GIE GIGAM.

VI. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Sont éliminées les opérations intra-groupe suivantes :

- ◆ les Comptes Courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- ◆ les facturations de prestations réciproques entre le GAMEST, les Cédantes, les sociétés de Courtage et le GIE GIGAM ;
- ◆ les opérations de réassurance intra-groupe ;
- ◆ les commissions réciproques entre les Cédantes et les Sociétés de Courtage ;
- ◆ la participation au bénéfice.

VII. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthodes comptables n'a été effectué au cours de l'exercice.

VIII. PERSPECTIVES – AUTRES INFORMATIONS

En 2021, il est prévu de renforcer certains moyens humains comme, par exemple, une ressource supplémentaire au sein du Service mutualisé pour le suivi et l'audit des Courtiers Délégués.

En parallèle, des actions ont été engagées autour de la priorité à donner au développement rentable et au passage à une organisation agile.

Ces actions seront poursuivies en 2021 afin de renforcer les compétences proposées au service de nos cédantes. Nous restons également attentifs aux sollicitations d'autres mutuelles qui souhaiteraient rejoindre notre Union ou entamer des coopérations. Tel a été le cas pour la neuvième structure AFFINEO'ASSUR qui a intégré le périmètre du GAMEST au 1^{er} janvier 2021.

Toutes ces perspectives restent néanmoins fortement conditionnées par la continuité de l'impact des conditions sanitaires liées à la Covid-19.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTES COMBINÉS 2020

Chiffres en K€

BILAN

Immobilisations incorporelles :

Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Frais d'établissement				
Droits au bail				
Logiciels	4 530	170	6	4 694
Autres actifs incorporels	25			25
Fond commercial	2 091	723		2 814
TOTAL	6 646	894	6	7 534

Les acquisitions de fonds commercial de 2020 comprennent l'intégration des actifs de la SARL GMA à savoir 447 k€ ainsi que l'écart d'acquisition constaté dans le cadre de la 1^{ère} combinaison soit 276 k€.

Placements immobiliers :

Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Constructions	10 492	118	55	10 554
Terrains	966			966
TOTAL	11 457	118	55	11 520

Actifs corporels d'exploitation :

	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Mobilier/Matériel	1 084	122	76	1 130
Dépôts versés	3	1		4
Véhicules de transport	87	36	28	95
Immobilisations en cours				
Agencements	2 674	69	17	2 727
TOTAL	3 848	228	121	3 955

Amortissements/Provisions :

	31.12.2019	Acquisitions	Reprises	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	5 745	712	6	6 450
Actif immobilier	4 977	271	32	5 216
Immobilisations corporelles d'exploitation	2 820	257	112	2 964
TOTAL	13 542	1 239	150	14 631



Autres immobilisations et placements :

(BRUT)

Rubrique	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Placements immobiliers	2 466	272		2 737
Actions cotées	5 536	211	103	5 644
Obligations cotées	23 441	1 497	5 810	19 128
Autres valeurs				
Prêts	58	204	49	212
Actions / parts /OPCVM	1 603	632	457	1 778
Comptes à terme	10 466	9 366	9 014	10 818
Dépôts auprès des établis. De crédit	38 357	34 578	27 573	45 362
Placements dans les entreprises liées	50			50
Certificats mutualistes	-			-
Titres de participation	67	14	5	75
TOTAL	82 041	46 774	43 011	85 805
Provision pour dépréciation	1 370	216	189	1 397
NET	80 671	46 558	42 822	84 407

Placements avec estimation et valeur de réalisation

Rubrique	Prix d'achat	Correct.val. et prov. Dépreciat.	Valeur nette au bilan	Estimation et valeurs de réalis. 31.12.20
Placements immobiliers	2 737		2 737	2 286
Actions cotées	5 644	832	4 812	5 110
Obligations cotées	19 128	557	18 571	19 716
Autres valeurs				
Prêts	212		212	212
Actions / parts /OPCVM	1 778	3	1 775	1 804
Comptes à terme	10 818		10 848	10 767
Dépôts auprès des établis. De crédit	45 362	2	45 359	45 442
Titres de participation	75		75	75
Placements dans entreprises liées	50	3	47	50
Terrains et constructions	11 520	5 216	6 303	15 124
TOTAL	97 325	6 614	90 711	100 585

Créances

Rubrique	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Part dans PNA	1 636		233	1 404
Part dans les SAP	62 046	16 995	16 640	62 401
Part provision pour risques en cours	1 418		9	1 409
TOTAL	65 101	16 995	16 882	65 213



Capitaux propres part Groupe

<i>Rubrique</i>	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
Fonds propres part groupe au 31 12 2019	22 707	26 875	-672	48 910
Affectation du résultat		-597	672	75
Résultat de l'exercice 2020			4 832	4 832
Droit d'adhésion	88			88
Réaffectation fonds propres		-1		-1
Constitution Fonds établissement / certificats mutualistes		-82		-82
Intégration Sarl GMA	50	-50		0
Ristourne aux sociétaires		-120		-120
Fonds propres au 31.12.2020	22 845	26 024	4 832	53 702

Intérêts des minoritaires

<i>Rubrique</i>	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
Fonds propres intérêts des minoritaires au 31 12 2019		-19	26	7
Résultat de l'exercice 2020			-71	-71
Fonds propres au 31.12.2020		-19	-45	-64

Contributif Capitaux Propres (part GROUPE)

	Fonds propres
Fonds propres au 01/01	48 910
Ristournes aux sociétaires	-120
Reprise réserve de réévaluation	- 1
Résultat distribué	75
Droits d'adhésion	88
Résultat 2020	4 832
Intégration SARL GMA	-
Certificats mutualistes hors combinaison	-82
TOTAL	53 702

Provisions techniques

	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Provisions pour Sinistres à payer	95 448	26 174	24 750	96 872
Prévisions pour recours à encaisser	-6 310	6249	6 780	-6 842
Provisions pour primes non acquises	7 273	857	285	7 846
Provisions pour risques en cours	2 911		1 323	1 589
Provisions pour frais de gestion sinistre	2 283	519	44	2 758
Provisions pour risques croissants	610	21		631
Provision pour égalisation	900	500		1 400
TOTAL	103 116	34 319	33 181	104 254



Etats des provisions pour risques et charges

	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Provision pour indemnité de fin de carrière	244	33	24	253
Autres provisions	53	3	2	53
Provision Médailles du travail	80	15		94
TOTAL	376	51	26	401

Créances et dettes d'exploitation

Créances

Rubrique	31.12.2019	31.12.2020	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Créances nées d'opérat. d'assurance directe	5 473	7 479	7 479	
Créances nées d'opérat. de réassurance	1 662	1 331	1 331	
Etat, organis. Sécu. Soc.et collect.publiques	1 419	427	427	
Personnel	5	8	8	
Débiteurs divers	704	320	320	
TOTAL	9 264	9 565	9 565	

Dettes

Rubrique	31.12.2019	31.12.2020	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Dettes nées d'opérations d'ass. Directes	1 594	1 818	1 818	
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 528	7 625	7 625	
Dépôts espèces				
Dettes envers les établissements de crédit	7 624	6 542	5 854	688
Personnel	518	855	855	
Etat, organismes Sécurité Sociale	1 573	2 491	2 491	
Sociétaires – Ristournes à répartir				
Autres emprunts et espèces locataires	35	36	34	2
Créditeurs divers	1 404	1 549	1 549	
TOTAL	17 276	20 917	20 227	690

Compte de régularisation actif et passif

Actif

Rubrique	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Intérêts et loyers courus et non échus				
Frais acquisition reportés	915	114	39	991
Autres comptes	92	787	799	80
Charges constatées d'avance	98	95	113	80
TOTAL	1 105	997	950	1 151

Passif

	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Autres comptes				
Produits constatés d'avance	-			
Commissions reçues d'avance du réass.	341	44		385
TOTAL	341	44	0	385

Au niveau des Comptes Combinés, les surcotes et décotes et les intérêts courus non échus sur placement ont, depuis 2014, été reclassés dans les placements financiers correspondants.

COMPTE DE RÉSULTAT

Primes

Ventilation des primes acquises	2019	2020
Primes émises	58 114	69 415
Complément de Primes	3 050	3 074
Variation des primes acquises non émises	274	284
Variation des primes à annuler	-172	-285
Variation des primes non acquises	1 859	-572
Variation des provisions pour risques en cours	-123	1 323
TOTAL des primes acquises	59 283	73 238

Ventilation des primes cédées	2019	2020
Primes émises	-29 908	-37 872
Variation des primes acquises non émises		
Variation des primes à annuler		
Variation des primes non acquises	1 115	-233
Variation des provisions pour risques en cours	-974	-9
TOTAL des primes cédées	-29 767	-38 114

Cotisation par catégorie

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATAS TROPHES NATURELLES	RESPONS. CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	CONSTRUCTION	TOTAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	RESPONS. CIVILE (cat. 36)	(cat. 20 à 31)
Primes et accessoires émis	2 145	2 094	11 093	7 325	21 778	14 669	3 092	581	1 746	7 757	209	72 489
Charges d'annulations	8	8	44	29	86	58	12	2	7	31	1	285
Ristournes												
Primes à émettre nettes	24	23	122	81	239	161	34	6	19	85	2	797
Primes à émettre nettes	17	17	68	54	186	70	21	4	13	62	0	513
Sous-total primes nettes	2 143	2 091	11 103	7 322	21 746	14 702	3 093	581	1 746	7 749	211	72 487
Variation de provision pour primes non acquises												
Prov. primes non acquises	11	79	1 335	1 734	2 959	931	413	543	93	1 325	11	9 434
Prov. primes non acquises	10	88	2 120	1 256	3 374	592	1 389	70	93	1 190	3	10 185
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	1	-9	-784	478	-415	339	-976	473	0	135	8	-750
Sous total primes de l'exercice	2 142	2 100	11 887	6 845	22 161	14 363	4 070	108	1 746	7 614	203	73 238

Autres Produits techniques

Autres Produits techniques	2019	2020
Autres produits techniques	1 305	1 311
Autres produits techniques nets	1 305	1 311

Sinistres

Charges des sinistres brutes	2019	2020
Prestations et frais payés	34 369	32 716
Charges des provisions pour sinistres	20 106	1 368
Autres charges de gestion	3 465	3 993
Total des sinistres bruts	57 939	38 077

Charges sinistres cédées	2019	2020
Prestations et frais payés	18 073	15 639
Charges des provisions pour sinistres	15 431	355
Total des sinistres cédés	33 504	15 994

Charges de gestion

	2019	2020
Frais de sinistres	3 465	3 993
Frais d'acquisition	8 361	9 973
Frais d'administration	4 397	5 320
Autres charges techniques	2 804	2 852
Dotation provision d'égalisation et risques croissants	10	-520
TOTAL	19 537	21 618



Ventilation des produits et charges de placements :

	2019	2020
Produits		
Revenus des placements	2 055	1 862
Profits de réévaluation	1	1
Profits de réalisation :		
– sur valeur mobilière	184	83
– sur immeuble	-	
Intérêts bancaires et Prêts		
Reprise provision dépréciation placements	209	226
Autres produits de placements	-	
Produits diff. remboursement à percevoir	16	16
	2 466	2 189
Charges		
Intérêts sur emprunts	91	85
Frais externes gestion sur immeubles et titres	83	59
Frais internes de gestion sur placements	188	220
Dotation provision pour charges		
Dotation provision dépréciation durable	574	254
Perte sur cession valeurs mobilières	224	150
Amortissement des différences de prix de remboursement.	105	83
Amortissement. Imm. dotation prov. dépréciation placements	246	261
TOTAL	1 510	1 112

Produits et charges exceptionnels

	2019	2020
Produits		
Profits cessions éléments d'actifs	15	11
Cession droit d'exploitation de portefeuille		343
Profits exceptionnels divers	123	22
TOTAL	138	376
Charges		
Pertes ex. antérieurs (créances)		
VNC des actifs cédés	100	
Achat portefeuille agent/courtiers		343
Dotation prov exceptionnelle pour litiges		
Charges exceptionnelles diverses	28	186
TOTAL	128	529

Les charges exceptionnelles 2020 comprennent la contribution du GAMEST à l'effort des assureurs en soutien aux TPE dans le cadre de la crise sanitaire (140 k€).

Ventilation des Charges de personnel

Nature	2019	2020
Salaires bruts	4 127	4 358
Charges sociales	1 720	1 785
Taxes sur salaires	400	407
TOTAL	6 247	6 550

Commissions d'assurance directe

	2019	2020
Commissions	7 752	12 051

Preuve d'impôts

	2020
Résultat net de la combinaison avant impôts	5 942
Charge théorique d'impôt : (Taux d'impôt : 28 %)	1 664
Différentiel de taux d'imposition	-29
Différence permanente retraitements	98
Différence permanente	-58
Utilisation Déficit antérieur non activé	-494
Autres	-
Charge effective d'impôt	1 181

Effectif au 31/12/2020

Effectif au 31 décembre	2019	2020
Cadres	31	28
Mandataires sociaux		
Employés	70	78
TOTAL effectif	101	106

Autres activités	2019	2020
Produits	1 022	809
Charges	1 529	2 032



Contrôle des comptes

Le montant total des honoraires facturés au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 462 055 €.

Cette charge est scindée entre, d'une part, le contrôle légal des Comptes du GAMEST réalisé par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs mandats pour 188 436 € et, d'autre part, les autres prestations afférentes à Solvency 2, un accompagnement stratégique, une délégation de la gestion des sinistres PJ Professionnel ainsi que des honoraires d'avocats et de consultants pour 273 619 €.



En application des Dispositions de l'Article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des Sociétés d'Assurance Mutuelle, sont mentionnés comme suit, les autres mandats exercés par les dirigeants du GAMEST :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Me Philippe EISER :** Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »
Administrateur de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Gérant de la SCP d'Huissiers de Justice
Administrateur de la Mutuelle AMELLIS
- M. Michel JENNY :** Président de la MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR
Administrateur de Colmar-Expo
- M. Gérard HENRIOT :** Président de LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DE BOURGOGNE
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »
Trésorier du GIE GIGAM
Membre du Conseil du Comité d'Audit du GAMEST
Trésorier de l'Institut Courbet à ORNANS
Trésorier d'un Village de Vacances à Villers le Lac (Doubs)
- Mme Aicha ZAHIR :** Pas d'autres mandats
- M. Benoît STURNY :** Président du GAMEST
Président de la Société BSI Conseils
Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Président de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse" Assurances »
Administrateur de la MAVIC
- M. Claude WITZ :** Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA,
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »,
Président du Comité d'Audit du GAMEST
Fonction clé « Auditeur interne »
- Mme Andrée KOELHY :** Administratrice de la MALJ
- M. Francis BALAY :** Administrateur de la MAS
Administrateur et membre du bureau de la MGP et de l'UR2S
Administrateur et membre du Comité d'Audit d'UMG ENTIS
- M. Denis TERRIER :** Président de La BRESSANE
Administrateur des CUMA de Montcet et Montfalcon
Membre du comité SAFER de l'Ain
- M. Pierre BERGANTZ :** Président de la MAVIM
Membre du Comité Exécutif de la MAVIM
Membre du Comité d'Audit du GAMEST
- M. Gilbert STOECKEL :** Président de la MAVIT
Maire de THANN
Vice-Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay

